Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 26/06/2024 - 6004 - 2005 B 00157 - 480 796 143 - ACCIOR CONSULTANTS

Exco ECAF

174 avenue du Truc
B.P. 60275
33697 Mérignac cedex

SARL ACCIOR CONSULTANTS
39 rue Denis Papin
85180 LES SABLES D'OLONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ACCIOR CONSULTANTS, SARL, EN SAS

Exco ECAF

174 avenue du Truc
B.P. 60275
33697 Mérignac cedex

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés du 4 juin 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres de 3 608 579 €, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022-2023 à hauteur de 1 235 109 € et un capital social de 1 672 500 €.

Les capitaux propres de la société ACCIOR CONSULTANTS sont notamment constitués de titres de participation, d'actifs circulants et de trésorerie. Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de ces actifs au 30 septembre 2023, et à la date de notre rapport.

Nous avons consulté la documentation juridique d'approbation des comptes, et d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Egalement, nous nous sommes assurés de l'absence de passifs éventuels qui auraient pu venir dégrader les capitaux propres.

S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Nouvelle Aquitaine et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine
Capital de 300 000 € - Siège social : 174 avenue du Truc - 33700 Mérignac - RCS Bordeaux 320 544 000

KRESTON GLOBAL

2. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler, par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

3. CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mérignac,

Le Commissaire à la transformation

EXCO ECAF
Antoine COCHET